

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-700

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /	
75-2021-12-06-00001 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées	
de LN décembre 2021 (2 pages)	Page 3
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture	
et de la forêt d'Ile de France / Direction	
75-2021-12-06-00002 - Arrêté de subdélégation de signature de Benjamin	
BEAUSSANT, DRIAAF Idf, en matière administrative pour PARIS (2 pages)	Page 6
Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du	
travail et des solidarités d Île-de-France / Direction	
75-2021-12-07-00001 - subdélégation DRIAEETS DUD 75 à divers	
fonctionnaires de sa direction - Unité départementale de Paris (6 pages)	Page S

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-12-06-00001

Arrêté de délégation de signature matières déléguées de LN décembre 2021



Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient » ;

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001, du 09 mai 2016 modifiant l'arrêté directorial n° 2013 318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directorial n° 2013 318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1:

Délégation générale de signature est donnée à M. Etienne LISSILLOUR, adjoint à la directrice, Directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution de la directrice de l'HAD, Mme Laurence NIVET, déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-00006 susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Laurence NIVET et de M. Etienne LISSILLOUR, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines.

Article 2:

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G), les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

M. Adrien PINTE, Directeur adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H)

Madame Inès GRAVEY, Directrice adjointe innovation et expérience usagers à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (expérience usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I)

Article 3:

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) et les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim.

Article 4:

En cas d'empêchement de M. Adrien PINTE, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Maryse ZALMA, attachée principale d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Adrien PINTE (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H)

Article 5:

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 dans les matières énumérées aux paragraphes A à K de l'article 1 pour les actes et les décisions y afférant pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés des articles 2 à 4,
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siége AP-HP Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe siége AP-HP Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

Article:

L'arrêté du 07 octobre 2021 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 6:

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 02 décembre 2021

Signée

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

75-2021-12-06-00002

Arrêté de subdélégation de signature de Benjamin BEAUSSANT, DRIAAF Idf, en matière administrative pour PARIS



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour PARIS,

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant M. Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n°75-2020-08-17-012 du 17 août 2020, portant délégation de signature à M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour le département de Paris ;

ARRETE

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 susvisé est exercée par :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

18 avenue Carnot– 94240 CACHAN Cedex Tél: 01 41 24 17 16 driaaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/

- M. Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Florian CHAZOTTIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de service;
- M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Pierre LECONTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service;
- Mme Déborah INFANTE-LAVERGNE, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Laurence GIULIANI, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe à la cheffe de service.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 4: L'arrêté n° 75-2021-09-01-00002 du 1er septembre 2021 est abrogé.

Article 5: Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Cachan, le

0 6 550. 2021

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France

75-2021-12-07-00001

subdélégation DRIAEETS DUD 75 à divers fonctionnaires de sa direction - Unité départementale de Paris



Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Liberté Égalité Fraternité

Décision n° 2021-03 portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction

La directrice de l'unité départementale de Paris,

Vu le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'economie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 2021 nommant Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-deFrance, chargée des fonctions de directrice de l'unité départementale de Paris à compter du 1^{er} avril 2021;

Vu la décision n° 2021-23 du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Paris ;

Vu la décsion n°2021-163 du 1^{er} décembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et de la gestion des intérims de l'unité départementale de Paris de la DRIEETS d'Île-de France

Décide

DRIEETS Ile-de-France 19/21 rue Madeleine Vionnet 93 300 AUBERVILLIERS

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions	
	Egalité professionnelle	
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle	
Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail	
	Santé et sécurité	
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10	
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1	
	Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs	
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs	
	Durée du travail	
Article D 3141-35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics	
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail	
Articles R 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-13 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	
	Action de l'inspection du travail	
Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause	

Aux directeurs du travail et au directeur adjoint du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M Niklas VASSEUX, directeur adjoint du travail
- Mme Catherine LAPEYRE, directrice du travail
- M. Sébastien VANROKEGHEM, directeur du travail

Article 2 Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Santé et sécurité		
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux	
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux	
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)	
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	
	Durée du travail	
Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail	
Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail	
iiu vuii	Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale	
Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique	
Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique	
Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central	
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux	

Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Aux responsables des unités de contrôle dont les noms et affectations suivent :

Unité de contrôle	Nom du Responsable Unité de Contrôle
Unité de contrôle des 1 ^{er} et 2 ^{ème}	BENARD Marie-Claude
arrondissements	
Unité de contrôle des 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 11 ^{ème}	GROULT Jocelyne
arrondissements	
Unité de contrôle des 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème}	DINOCCA Gianni
arrondissements	
Unité de contrôle du 8 ^{ème} arrondissement	DEMORTIER Marika
Unité de contrôle du 9 ^{ème} arrondissement	Responsable d'unité de contrôle par intérim
Unité de contrôle des $10^{\text{ème}}$ et $18^{\text{ème}}$	L'HOSTIS Ismérie
arrondissements	
Unité de contrôle du 12 ^{ème}	GIRON Elodie
arrondissement	
Unité de contrôle des 13 ^{ème} et 14 ^{ème}	AZARI Alexandre
arrondissements	
Unité de contrôle du 15 ^{ème}	SAOULI Lydia
arrondissement	
Unité de contrôle du 16 ^{ème}	LEPERTEL Franck
arrondissement	
Unité de contrôle du 17 ^{ème}	PEYRON Patrice
arrondissement	
Unité de contrôle du 19 ^{ème} et 20 ^{ème}	AYMEN de LAGEARD Lucile
arrondissements	
Unité de contrôle Transport du	Responsable d'unité de contrôle par intérim
département	

En cas d'empêchement des responsables d'unité de contrôle, aux directeurs du travail ou à leur adjoint dont les noms suivent :

- Mme Catherine LAPEYRE, directrice du travail
- M. Sébastien VANROKEGHEM, directeur du travail
- M. Niklas VASSEUX, directeur adjoint du travail
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions	
Formation professionnelle et certification		
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 22 décembre 2015 et du 21 juillet 2016	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE	
Article R 6325-20 du code du travail Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)	

Au directeur du travail, aux directeurs adjoints du travail dont les noms suivent :

- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- M. Jean-Philippe DEVOUCOUX, directeur adjoint du travail
- Mme Rhizlaine NAIT-SI, directrice adjointe du travail

Article 4

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Rupture conventionnelle		
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail	
Scrutin de mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE		
Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés	

Aux directeurs du travail, au directeur adjoint du travail et à l'inspectrice du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Niklas VASSEUX, directeur adjoint du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Sylvie LEITAO, inspectrice du travail

Aticle 5

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Apprentissage	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)
Demandeur d'emploi	
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants

5

Aux directeurs du travail, au directeur adjoint du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Niklas VASSEUX, directeur adjoint du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail

Article 6

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
	Epargne salariale
	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale

Aux directeurs du travail, au directeur adjoint du travail et à la contrôleure du travail dont les noms suivent:

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- M Niklas VASSEUX, directeur adjoint du travail
- Mme Véronica ZANIER-PASCUAL, contrôleure du travail

Article 7

Sont exclus des subdélégations visées aux articles 1 à 3 les courriers, actes et décisions faisant suite à un recours gracieux ou, sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, à une situation signalée par l'autorité préfectorale ou des personnes titulaires d'un mandat électif public.

Article 8

Les décisions prises en application de la présente subdélégation sont rédigées sous le timbre :

Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

Par subdélégation de la directrice régionale et interdépartementale adjointe, Directice de l'unité départementale de Paris

La présente subdélégation est portée à la connaissance du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France.

Article 9

La directrice de l'unité départementale de Paris est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 7 décembre 2021

La directrice régionale et interdépartemental adjointe, Directrice de l'unité départementale de Paris

Signé

Barbara CHAZELLE

6